CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **ADDUCTION VILLAGE DE CALLIAN**

Gestionnaire du réseau : CC PAYS DE FAYENCE

Exploitation du réseau : REGIE DES EAUX DU PAYS DE FAYENCE

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :



Captage : PRISE CANAL ESS - FONTENOUILLE Procédure de protection terminée
Captage : PRISE CANAL ESS - PINET Procédure de protection terminée
Station de production : BASSIN DE FONTENOUILLE
Station de production : BASSIN DU PINET

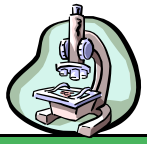

Qualité de l'eau distribuée en 2022

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	**Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)**	**Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.** **Eau calcaire.**
Nombre de prélèvements : 15 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 6 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 2,2 mg/L Valeur moyenne : 1,7 mg/L	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 20,2 °F Valeur minimale atteinte : 19,2 °F Valeur maximale atteinte : 23 °F

PESTICIDES (µg/l)	FLUOR (mg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).	**Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).**
Nombre de prélèvements : 1 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 185 Nombre de non-conformités : 0	Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0 mg/L Valeur moyenne : 0 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 23 mars 2023

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation territoriale du Var – avenue Charles Barnier – 83076 TOULON Cedex
Email: ars-paca-dt83-sante-environnement@ars.sante.fr